



## **Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B.3.11 (Nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette d'un produit – Nouveaux organismes nuisibles)**

**Numéro de la demande :** 2016-7845  
**Demande :** Catégorie B.3.11 (Nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette d'un produit – Nouveaux organismes nuisibles)  
**Produit :** Herbicide Travallas de DuPont  
**Numéro d'homologation :** 31685  
**Principes actifs (p.a.) :** 3 g/L de metsulfuron-méthyle, 30 g/L de thifensulfuron-méthyle et 150 g/L de fluroxypyr présent sous forme d'ester de 1-méthylheptyle  
**Numéro de document de l'ARLA :** 2762831

### **Contexte**

L'herbicide Travallas est homologué pour la suppression en postlevée des mauvaises herbes à larges feuilles dans les cultures de blé de printemps, de blé dur et d'orge de printemps qui ne sont pas contre-ensemencées de légumineuses ou de graminées. Son étiquette prévoit son application seule ou en mélange en cuve avec des herbicides homologués, p. ex. l'ester de MCPA, pour la suppression d'un éventail élargi de mauvaises herbes. Pour obtenir des renseignements précis sur les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les précautions, les restrictions et les exigences en matière d'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

### **Objet de la demande**

La présente demande vise à modifier l'homologation de l'herbicide Travallas de DuPont afin d'y inclure une allégation de suppression de la bourse-à-pasteur (jusqu'à 20 cm) lorsqu'il est appliqué seul et une allégation de suppression du laiteron potager lorsqu'il est appliqué en mélange en cuve avec l'ester de MCPA.

### **Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale**

De telles évaluations ne sont pas requises, étant donné qu'aucune modification n'a été apportée aux propriétés chimiques, à la formulation ou au profil d'emploi du produit.

### **Évaluation de la valeur**

Les renseignements sur la valeur présentés aux fins d'examen comprennent des données issues d'essais en champ menés dans les Prairies au Canada en 2015 et en 2016. Les renseignements disponibles montrent que l'application de l'herbicide Travallas de DuPont seul offre une suppression acceptable de la bourse-à-pasteur et que son application en mélange en cuve avec l'ester de MCPA offre une suppression acceptable du laiteron potager.

## **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a évalué la présente demande et a déterminé que les renseignements sont suffisants pour appuyer la modification demandée à l'homologation de l'herbicide Travallas de DuPont.

## **Référence**

Liste des études et des renseignements présentés par le titulaire

N° de demande de l'ARLA 2707916 2016, herbicide Travallas de DuPont pour la suppression du laiteron potager et de la bourse-à-pasteur dans les cultures de céréales, CODO : 10.2, 10.2.3, 10.2.3.1 et 10.2.3.3(B).

ISSN : 1911-8015

**8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2017**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.